

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023 A 19H00

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, M. Jérôme ROY(arrivé à 19h30), Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. François BASSET-CHERCOT, Mme Sophie NICOLAS, M. Adrien BERTON, M. Thierry LARCHER, M. Mathieu MERER, Mme Magali TETRAULT

Etaient excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

- **Approbation du conseil municipal du 06/07/2023**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 6 juillet 2023.

- **City Stade :**
 - **Point d'avancement**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le montage du city stade aura lieu cette semaine.

Quant aux jeux, ils seront montés mi-octobre.

- **Devis**

Monsieur le Maire propose au conseil un devis de chez CSCP pour la fourniture et la pose d'une clôture d'entourage ainsi qu'un portillon pour un montant de 3 704 € HT soit 4 444.80 € TTC afin de sécuriser l'espace jeux enfants.

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis de chez CSCP pour la fourniture et la pose d'une clôture d'entourage ainsi qu'un portillon pour un montant de 3 704 € HT soit 4 444.80 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et les documents s'y rapportant

Monsieur Parat demande si l'entourage ne risque pas d'empiéter sur le parking, il lui est répondu que non.

- **Commerces : Avis pour des devis**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis s'élevant à 3 808.81 € TTC de chez Rocher et Fils pour la fourniture et la pose d'un refroidisseur d'eau pour la Boulangerie (système évitant que la pâte lève trop vite).

Après réflexion, le conseil municipal estime que ce prix est trop élevé et demande au Maire de se renseigner sur le marché de l'occasion.

Suite à la reprise du local « Boulangerie » par la commune, il s'est avéré que le bac à plonge et les laves mains ont été retirés et qu'il convient d'équiper le local. Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis de chez Rocher et Fils pour la fourniture et la pose de bacs à plonge, lave main et tapis enfourneur pour un montant de 2 119.91 € HT soit 2 543.89 € TTC au sein de la boulangerie.

Après délibération, le conseil municipal,

- ACCEPTE le devis de chez Rocher et Fils pour la fourniture et la pose de bacs à plonge, lave main et tapis enfourneur pour un montant de 2 119.91 € HT soit 2 543.89 € TTC au sein de la boulangerie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et les documents s'y rapportant

- **Création programme : protection abord du stade**

Afin d'assurer la protection des abords du stade, Monsieur le Maire expose plusieurs devis à l'assemblée :

- Pour la pose de blocs de béton : Entreprise Bloc stock – JMW
→2 570.80 € HT soit 3 084.96 € TTC
- Pour la création d'un fossé : Entreprise ADTP
→3 065 € HT soit 3 678 € TTC
- Pour la mise en place d'un miroir : Entreprise Direct signalétique
→ 314.80 € HT soit 377.76 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal,

- ACCEPTE l'intégralité des devis
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et les documents s'y rapportant

Arrivée de Monsieur Jérôme ROY à 19h30

- **City-stade – DM n°05/2023 BU**

Pour mandater le règlement de la facture de chez CSCP pour la fourniture et la pose d'une clôture d'entourage ainsi qu'un portillon, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°05 au budget unique communal 2023 suivante :

- D – 615221/011..... – 4 500 €
- R – 021/021..... + 4 500 €
- R - 023/023..... + 4 500 €
- D - Article 2158/21 OP 114..... + 4 500 €

- **Commerces – DM n°06/2023 BU**

Monsieur le Maire propose la création d'un programme « Commerces » OP 116.

Pour mandater le règlement de la facture de chez Rocher et Fils pour la fourniture et la pose de bacs à plonge, lave main et tapis enfourneur il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal accepte la création du programme « Commerces » OP 116 et vote la décision modificative n°06 au budget unique communal 2023 suivante :

- D – 615231/011..... – 2 600 €

- R – 021/021..... + 2 600 €
- R - 023/023..... + 2 600 €
- D - Article 2158/21 OP 116..... + 2 600 €

• **Travaux au stade– DM n°07/2023 BU**

Monsieur le Maire propose la création d'un programme « Travaux au stade » OP 91.

Pour mandater le règlement des factures des équipements de protection aux abords du stade il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal accepte la création du programme « Travaux au stade » OP 91 et vote la décision modificative n°07 au budget unique communal 2023 suivante :

- D – 615221/011..... – 7 200 €
- R – 021/021..... + 7 200 €
- R - 023/023..... + 7 200 €
- D - Article 2158/21 OP 91..... + 7 200 €

• **Repas de l'âge d'or et colis**

Les listings des personnes de plus de 70 ans réactualisés par Madame Magali Tetrault sont distribués aux conseillers municipaux pour l'invitation des personnes pouvant bénéficier du repas et des éventuels accompagnateurs. Il est précisé qu'il faudra distribuer des courriers d'invitation en cas d'absences et les réponses sont souhaitées avant le 23/09/2023.

Il est rappelé que la carte est payante pour toutes personnes en résidence secondaire.

Des colis (contenant à définir) seront distribués aux personnes âgées de plus de 75 ans n'ayant pas pu participer au repas de l'âge d'or pour des raisons de santé.

• **Rentrée scolaire 2023-2024**

Le conseil municipal fait un point sur la rentrée scolaire 2023/2024 :

- L'effectif, il est de 22 élèves en maternelle (PS, MS, GS), 23 élèves en CP-CE1 et 22 élèves en CE2, CM1, CM2.
- Un règlement intérieur de la cantine a été mis en place par le syndicat Intercommunal Scolaire.
- Le comité syndical du Syndicat scolaire a voté l'augmentation des tarifs de la cantine à 7.50% à compter du 01/09/2023
- Il y a eu la démission d'un agent technique.
- L'agent travaillant à la cantine se trouvera en arrêt maladie à compter d'octobre, le comité syndical a donc décidé de se diriger à nouveau vers les plateaux repas à compter du 01/10/2023.

• **Marchés gourmands – saison 2023**

Monsieur Roy fait un point sur la saison 2023 des marchés gourmands qui vient de se terminer

- **Questions diverses**

Voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de voirie débiteront à partir du 11/09/2023 pour une période d'une semaine.

Randonnée VTT et pedestre

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de l'union cyclotouriste de la Manse qui demande l'autorisation d'empruntés les routes et chemins communaux à l'occasion d'une randonnée VTT et pedestre le 29/10/2023.

Le conseil municipal donne son accord

Journée du Patrimoine

Le conseil municipal discute des journées du Patrimoines qui auront lieu les 16 et 17 septembre 2023 et informe qu'il exposera à l'église des chasubles anciens se trouvant dans le grenier de la mairie. Il propose de créer un planning pour la tenue de l'évènement.

Panneau aux Rosiers

Monsieur Berton demande à ce qu'une modification sur le panneau d'interdiction aux camions en bas des « rosiers » soit apportée. En effet, il conviendrait d'ajouter « interdit aux camion de plus de 2m de largeur ».

Cimetière

Monsieur le Maire annonce que le portail du cimetière a été repeint

Foulées et Braquet

Monsieur le Maire informe que les assemblées générales des Foulées et du Braquet auront lieu le 9 septembre 2023

Il ajoute que le Braquet donne à la commune un souffleur à feuilles.

Audit

Madame Sophie Nicolas annonce avoir fait effectuer un audit financier de la commune. Il en ressort une analyse positive.

Voirie

Monsieur Basset-Chercot informe qu'un administré se plaint du mauvais état de la route devant chez lui. Le conseil municipal en est conscient et dit que ce point sera étudié ultérieurement.

Broyage

Monsieur Larcher Thierry demande où en est l'agent technique dans le broyage car cela commence à être dangereux. Le Maire répond que du retard a été pris en raison du manque de personnel et de la charge de travail mais que cela va être fait.

Le conseil s'est clôturé à 20h30